

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 14 novembre 2022

Délibération ou arrêté n° 24

Date de convocation :
07/11/2022

Date d'affichage :
23/07/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19
- présents : 15

Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Objet :

**Redynamisation des centres
– bourgs / demande de
subvention au Conseil
Régional pour la
réhabilitation de la friche
commerciale située 11
avenue Aristide Briand**

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
22/07/2023

Et publication et notification du
23/07/2023

L' an deux mille vingt deux, le quatorze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

Etaient présents : M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, Mme Maryse Hochart, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, M. Aïrès Ferreira, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet.

Etaient excusés : M. Xavier Dubernard avec pouvoir à M. Thierry Linéatte
M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun Merlin
Mme Laure Lambert

Etait absente : Mme Céline Defruit

Mme Nadège Latapie - Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projet pour la redynamisation des centres – villes et des centres – bourgs. Il présente ensuite aux membres du conseil municipal, le projet de requalification de friche commerciale (11 avenue Aristide Briand) – création de logements et d'un commerce pour permettre une amélioration du cadre de vie du centre-ville.

Pour un montant d'acquisition de la friche de 102 900 €

Et pour un montant de travaux estimé à 551 324 € HT.

Correspondant aux devis présentés par :

- Atelier 19 : maîtrise d'œuvre : 51 500€ HT
- Bureau de contrôle / SPS :
 - ♦ Apave : 3 150 € HT
 - ♦ Qualiconsult : 2 800 € HT
- Travaux logements : 304 206 € HT
- Travaux commerce : 189 668 € HT

PM Plâtrerie Moderne	91 680,50 € HT
JOUARD	61 338,79 € HT
CONCEPT ALU	58 362,00 € HT
MACIP	87 048,71 € HT
GANCE ET FILS	47 360,00 € HT
DURACHTA	23 220,60 € HT
AVANTI	17 976,00 € HT
M.B ELEC	36 676,62 € HT
PME	41 971,61 € HT
OTIS	19 589,00 € HT
FACADIERS PICARDS	8 650,00 € HT
TOTAL	493 873,83 € HT

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide auprès du Conseil Régional pour cette réhabilitation de friche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

Envoyé en préfecture le 22/06/2023

Reçu en préfecture le 22/06/2023

Publié le

ID : 080-218001782-20221114-242023-DE

S²LO

Décide

- d'adopter le projet qui lui est présenté,

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'opération susvisée et dans le cadre de l'appel à projets : redynamisation des centres – bourgs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie Copé

Le Maire



Thierry LINEATTE